

## Appel à projet Vie Lycéenne Dossier de candidature

La date limite du retour des dossiers de candidature est fixée au **vendredi 20 mai 2022**, délai de rigueur

Etablissement : .....

Intitulé du projet : .....

Personnel de l'établissement référent du projet :

Nom : ..... Prénom : ..... Fonction : .....

Courriel : .....@.....

### THÉMATIQUES DU PROJET

La **thématique** portée cette année est « **Santé et bien-être** ». Lors de leurs journées de rencontre, les vice-présidents CVL et le CAVL ont en effet exprimé le besoin d'être outillés face au stress engendré par le contexte sanitaire notamment.

*« Le bien-être des élèves est au cœur de la politique éducative. Les enjeux de santé sont intégrés aux programmes scolaires, et la lutte contre le harcèlement et les discriminations fait l'objet de campagnes tout au long de l'année. »*

Source : <https://www.education.gouv.fr/bien-etre-et-sante-des-eleves-12323>

*La santé des élèves regroupe ainsi la prévention des violences scolaires, la prévention des conduites addictives, l'éducation à la sexualité...*

**Ci-dessous, vous pouvez cocher la case ou les cases correspondantes aux axes dans lequel entre votre projet :**

• Projet citoyenneté	
• Projet santé	
• Projet culture	

 **Le projet visé s'inscrit-il dans un des axes du projet d'établissement ? Si oui, lequel :**

.....

 **Le projet a-t-il été présenté en conseil d'administration ?** Oui  Non

### DESCRIPTION DU PROJET

*Merci de compléter ce tableau le plus précisément possible.*

<p><b>Éléments de diagnostic qui justifient la mise en place du projet</b></p> <p><i>(qu'est ce qui nécessite d'être amélioré)</i></p>	
<p><b>Description du projet et objectif(s) visé(s)</b></p>	
<p><b>Elèves et Personnels impliqués dans le projet</b></p>	<p><i>Elèves (effectif, classes et/ou niveaux) :</i></p>
	<p><i>Personnels :</i></p>
<p><b>Partenaires associatifs ou institutionnels</b></p>	
<p><b>Date(s) de mise en œuvre du projet</b></p>	
<p><b>Lieu(x)</b></p>	
<p><b>Démarche éducative et pédagogique</b></p>	<p><i>Rôle des différents personnels dans le projet : qui fait quoi ? quand ? comment ? avec qui ?</i></p>
	<p><i>Rôle du (des) partenaire(s) :</i></p>
<p><b>Analyse du projet</b></p>	<p><i>Lien avec les « textes vie lycéenne », les programmes</i></p> <p><i>Ce projet peut-il être considéré comme innovant ?</i></p>

**MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR RÉALISER LE PROJET**

<b>Coût du projet (détailler, joindre devis si déjà réalisé)</b>	
<b>Participation financière de l'établissement</b>	<i>Précisez le montant</i>
<b>Partenaire(s) financier(s)</b>	<i>Indiquez les noms des partenaires du projet et les subventions obtenues</i>
<b>Ressources internes mobilisées</b>	

<b>Montant demandé</b>	<i>Précisez les besoins à couvrir</i>
------------------------	---------------------------------------

Fait à

le

Signature du  
Chef d'établissement

Signature du  
vice-président(e) du CVL

Signature du  
gestionnaire

## Appel à projet Vie Lycéenne Année scolaire 2022-2023

(Notice explicative)

### I. Préambule

*Les dispositions de la circulaire n°2014-092 du 16-07-2014 « Favoriser l'engagement des élèves », visent à encourager et à redynamiser les initiatives lycéennes au sein des établissements scolaires, notamment par la mise en place de la procédure d'appel à projets. Cette dernière a pour objet d'attribuer une dotation financière annuelle sur la base de projets spécifiques présentés par le Conseil de la Vie Lycéenne et élaborés sous la responsabilité du chef d'établissement.*

Afin de garantir le bon fonctionnement des CVL des lycées de l'académie, ces derniers sont destinataires chaque année de crédits « fonds de vie lycéenne ». Cette dotation financière est d'un **montant de 200 euros** minimum par établissement. Elle permet de mener la campagne de communication pour les élections.

L'appel à projet dont il est question dans ce dossier a pour objet d'encourager l'engagement et la participation des lycéens au sein de leur établissement et de les accompagner dans la réalisation de leurs projets. Le montant attribué dépend de l'enveloppe global et du projet déposé.

Ce montant sera versé dans le courant du premier trimestre 2022-2023 aux établissements dont les projets auront été retenus à partir des critères arrêtés par les membres du Conseil Académique à la Vie Lycéenne (CAVL). Ainsi, pour cette année, les projets devront entrer dans la thématique « Santé et bien-être ». Pour aider les élèves, vous pouvez vous appuyer sur les ressources d'Eduscol : [https://eduscol.education.fr/2346/sante?menu\\_id=2898](https://eduscol.education.fr/2346/sante?menu_id=2898)

Il convient d'être attentif à ce que les projets soient élaborés et mis en œuvre par les lycéens : la demande de subvention doit émaner des représentants lycéens du CVL. L'appel à projet doit être signé par le vice-président du CVL.

Enfin, toutes les ressources humaines académiques et départementales doivent être sollicitées pour la réalisation de ces projets (DAVLC, CLEMI, DAAC, chargés de missions), avant le recours à des prestataires extérieurs.

### II – Modalités

#### A. Le dépôt de candidature

Les dossiers de candidature sont téléchargeables à partir du site internet académique :  
<http://vielyceenne.ac-nancy-metz.fr/>

Le dossier sera envoyée à la déléguée académique à la vie lycéenne par courrier électronique :  
[marine.grandpierre@ac-nancy-metz.fr](mailto:marine.grandpierre@ac-nancy-metz.fr) en format PDF ou par voie postale à l'adresse ci-dessous **au plus tard le vendredi 20 mai, délai de rigueur**, revêtue de la signature du chef d'établissement et du vice-président(e) du CVL, à l'adresse :

**DAVLC – DASAE**  
**Rectorat de l'académie de Nancy-Metz**  
**2, rue Philippe de Gueldres**  
**CO n°30013**  
**54035 Nancy cedex**

Un accusé de réception par voie électronique sera transmis pour toute candidature.

#### **B. Attribution des fonds**

Les représentants lycéens au CAVL désigneront les projets retenus **le 21 mai 2022**.

Une notification précisant le montant de la subvention sera envoyée au chef d'établissement à partir du **13 juin 2022**.

#### **C. Réalisation des projets**

Les établissements qui candidatent à l'appel à projet s'engagent, durant l'année 2022-2023 et **avant le 7 juillet 2023**, à envoyer à l'adresse [marine.grandpierre@ac-nancy-metz.fr](mailto:marine.grandpierre@ac-nancy-metz.fr) :

Objet du mail : Appel à projet vie lycéenne – réalisation – Nom établissement

- une photo du projet réalisé avec un titre
- un court paragraphe qui résume les conditions de sa réalisation